



Infos Geysans

Lettre d'information municipale

Juin 2015

Edito du Maire



*Notre commune a subi à de nombreuses reprises des vols, des dégradations sur des bâtiments ou sur du matériel de voirie. Enumérer tous les méfaits, serait donner de l'importance à leurs auteurs. Ces incivilités sont difficilement supportables, elles **coûtent cher à la collectivité** et surtout créent un climat détestable incompatible avec la vie de notre village. A chaque fois nous avons porté plainte auprès de la gendarmerie et nous continuerons à ne rien laisser passer, il en va de la tranquillité de tous.*

Les travaux de l'école se poursuivent, la deuxième tranche sera livrée au cours du mois de juin avec 3 semaines d'avance sur le calendrier initial ! (fait rare qui mérite d'être mentionné). D'autres chantiers importants ont débuté depuis quelques semaines : abords de l'école, enfouissement de réseaux, réparation des murs du cimetière ou le délai d'exécution imposé aux entreprises n'est pas respecté. Tous ces travaux, par leur ampleur, engendrent des nuisances et de nombreuses difficultés pour les riverains et usagers. Soyez assurés que notre volonté est de les minimiser au maximum. Nous comptons sur la compréhension de chacun et tenons à vous remercier de votre patience pour l'intérêt public.

Bon été à tous
Claude BOURNE

Sommaire

Edito du Maire
Radar Pédagogique
Bruit, voisinage,
réglementation
Comptes administratifs
2014
Le coin des Geysanais
Agenda



@ <http://geysans.fr/>

Radars pédagogiques



Comme chacun de vous a pu le constater, un radar pédagogique a été installé aux Fayolles en avril dernier. Cet appareil a été prêté par la préfecture de la Drôme, à la demande de la mairie de Geysans afin d'étudier le comportement des automobilistes sur cette portion de route dont la vitesse est limitée à 70 km/h.

La particularité de ce radar est l'enregistrement de nombreuses données comme le nombre de véhicules dans la journée, les pics de passage, les vitesses etc ...

Pendant les deux premières semaines il a été positionné sur l'axe Geysans / Romans, sur l'axe Romans Geysans pour les deux dernières.

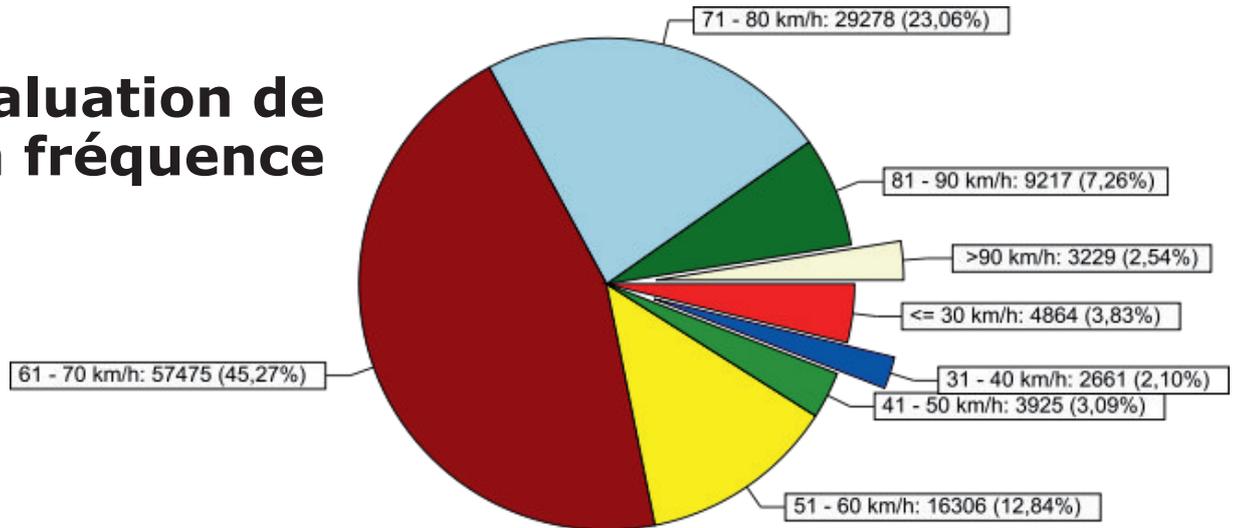
Ainsi, sur la période du 2 avril au 30 avril, il a été enregistré 126 955 passages devant le radar, soit plus de 4 500 véhicules par jour.

Suite ... ➔

Le graphique ci-dessous indique que plus de 67 % des vitesses enregistrées étaient en deçà de la vitesse limite autorisée, et 90 % avec une vitesse maximum de 80 km/h.

Il est tout de même à déplorer que la plus haute vitesse enregistrée a été de 140 km/h, et qu'en moyenne 115 conducteurs par jour sont passés avec une vitesse supérieure à 90 km/h.

Evaluation de la fréquence



En conclusion cette expérience est très positive et si l'occasion se présente à nouveau elle pourrait être renouvelée. En effet, la présence d'un radar pédagogique pendant une durée très courte a certainement permis à de nombreux conducteurs d'adapter leur vitesse habituelle et aura peut être permis de modifier certains comportements.

En mai, je ne fais pas ce qu'il me plait, ni en juin, ni en juillet ...



Tout d'abord, un petit rappel:

(Arrêté No 1859 / Préfecture de la Drôme)



Article 4: les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que de 7h à 20h les jours ouvrables et samedi. Ces travaux sont interdits les dimanches et jours fériés.

Ah ? Je j'ignorais
Ah ? Je n'y avais pas pensé
Mais la semaine, je travaille
et puis il va pleuvoir ...

A chacun de "bonnes" raisons !

Le Weekend de Pentecôte fut difficile pour le voisinage:
concert de débroussailleuses, tondeuses, engins de chantier
...

Bien sûr, mais respecter la réglementation, c'est respecter ses voisins, leur vie de famille, leur projet pour des jours de repos. C'est la condition d'un bon voisinage, ce que nous souhaitons tous.

Et puis essayons aussi de gérer une nuisance exceptionnelle, avec **courtoisie**, en allant voir les voisins.

L'arrêté préfectoral dans son intégralité est consultable sur l'affichage municipal et sur le site internet <http://geyssans.fr/village/cadre-de-vie/>

Vote des comptes administratifs 2014 et affectation du résultat



Budget Communal

	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses, déficits	Recettes, excédents	Dépenses, déficits	Recettes, excédents
Résultats reportés 2013	0.00 €	400 190.03 €	0.00 €	456 949.88 €
Opérations de l'exercice 2014	412 374.91 €	484 156.05 €	231 772.50 €	350 882.62 €
Totaux	412 374.91 €	884 346.08 €	231 772.50 €	807 832.50 €
Résultats de Clôture	0.00 €	471 971.17 €	0.00 €	576 060.00 €

Restes à réaliser: 658 600.00 € en dépenses; 79 872.24 € en recettes
Affectation du résultat au 1068 de 108 737.95 €

Budget Assainissement

	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses, déficits	Recettes, excédents	Dépenses, déficits	Recettes, excédents
Résultats reportés 2013	0.00 €	130.62 €	0.00 €	7 604.22 €
Opérations de l'exercice 2014	34 976.38 €	32 562.40 €	48 146.16 €	84 986.31 €
Totaux	34 976.38 €	32 693.02 €	48 146.16 €	84 986.31 €
Résultats de Clôture	2 283.36 €	0.00 €	0.00 €	44 444.37 €

Affectation du résultat au 1068 de 0 €

Budget CCAS

	Fonctionnement	
	Dépenses, déficits	Recettes, excédents
Résultats reportés 2013	0.00 €	130.62 €
Opérations de l'exercice 2014	34 976.38 €	32 562.40 €
Totaux	34 976.38 €	32 693.02 €
Résultats de Clôture	2 283.36 €	0.00 €

Budget Chaufferie Bois

	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses, déficits	Recettes, excédents	Dépenses, déficits	Recettes, excédents
Résultats reportés 2013	0.00 €	3 280.72 €	1 952.61 €	0.00 €
Opérations de l'exercice 2014	9 910.57 €	0.00 €	14 506.03 €	21 180.00 €
Totaux	9 910.57 €	3 280.72 €	16 458.64 €	21 180.00 €
Résultats de Clôture	6 629.85 €	0.00 €	0.00 €	4 721.36 €

Affectation du résultat au 1068 de 4721.36 €

Suite ... ➡

Budgets primitifs 2015

Budget Communal

La section de fonctionnement s'équilibre à 833 102.42 € ; la section d'investissement s'équilibre à 925 164.01 € avec pour principaux programmes : La continuation de la restructuration de l'école, la réfection du mur du cimetière et les réparations de voirie.

Budget CCAS :

La section de fonctionnement s'équilibre à 3 350.29 € ; Pas d'investissements

Budget Chauffage

La section de fonctionnement s'équilibre à 29 431.20 € ; la section d'investissement s'équilibre à 16 727.78 €.

Malgré la contribution de la commune à la réduction des déficits publics (baisse des dotations de l'état) le conseil municipal a décidé de ne pas modifier les taux d'imposition pour 2015. Il rappelle que ces taux n'ont subi aucune modification depuis 2012 et qu'ils sont les suivants :

- ➔ Taxe d'habitation 12.03 %
- ➔ Taxe foncière bâti 12.02 %
- ➔ Taux de la taxe foncière non bâti 53.57 %

Le coin des Geyssanais



Geyssans, domaine de la nature

La mer de la tranquillité.

Les blés flirtent avec le soleil

Prendre du bon temps ce n'est pas dur

La définition du bonheur

Chaque jour est une pure découverte.

Mais les villes s'éteignent un jour,

Ce n'est pas l'heure

Geyssans est doré comme de l'ambre

Geyssans est tout minuscule

Mais Geyssans est plus fort qu'Hercule

Je vois tout ça de ma fenêtre.

— Antoine Nizon

Agenda



Vendredi 26 juin:

Fête de l'école à la salle polyvalente de Geyssans

Dimanche 19 juillet:

Le maire, son conseil municipal et le comité des fêtes vous invitent à partager le verre de l'amitié le dimanche 19 juillet 2015 à 11h30 sur le parking de la salle polyvalente.



Programme: 11h la fanfare des enfants de la Joyeuse

Midi repas paëlla

Après-midi 14h concours de pétanque

Toute l'après-midi des petites animations pour enfants et adultes

Soirée repas et animation musicale.



Secrétariat de mairie:

fermeture les lundis 22 juin et 13 juillet.

fermeture du 01 aout au 16 aout inclus

Retrouvez toutes les infos sur le site Internet <http://geyssans.fr/>